

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

« Augmentation de l'âge minimum légal de départ en retraite »

Document N°3
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Fréquence et importance de différents types de reports
validés l'année précédant le départ en retraite**

*Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
Direction statistiques et prospective – Pôle Evaluation*

Etude N° 2008-039 - 22 avril 2008

DIRECTION STATISTIQUES ET PROSPECTIVE

Pôle « Evaluation »

Le 22 avril 2008

ETUDE

N° 2008 – 039

Mots clés : Activité avant départ, types des reports, flux

**OBJET : FREQUENCE ET IMPORTANCE DE DIFFERENTS TYPES DE REPORTS VALIDES
L'ANNEE PRECEDANT LE DEPART EN RETRAITE.**

Résumé : Cette note apporte quelques éléments chiffrés sur la fréquence et l'importance des différents types de reports validés l'année précédant le départ en retraite par les prestataires de droit direct des flux 2004, 2005 et 2006.

Rédacteurs : *Cécile Brossard, Corinne Mette*

DIFFUSION : Secrétariat Général du Conseil d'Orientation des Retraites

La fréquence et l'importance des différents types de reports validés l'année précédant le départ en retraite par les prestataires de droit direct des flux 2004, 2005 et 2006.

L'objet de cette note est d'évaluer l'importance des différents types de trimestres validés l'année précédant le départ en retraite.

Pour cela, nous utilisons les flux exhaustifs de prestataires de droit direct dont la date d'effet de la pension se situe entre 2004 et 2006. Sont examinés les reports validés par les prestataires l'année civile précédant leur départ, soit 2003 pour les prestataires du flux 2004, 2004 pour les prestataires du flux 2005 et 2005 pour les prestataires du flux 2006.

Les trimestres susceptibles d'être validés sont regroupés par catégories :

- trimestres cotisés grâce à la présence de salaires,
- trimestres validés dans un autre régime,
- périodes assimilées validées au titre du chômage (indemnisé ou non),
- périodes assimilées validées au titre de l'invalidité,
- périodes assimilées validées au titre de la maladie.

Dans un premier temps, les différents types de reports sont examinés quel que soit l'âge de départ des prestataires, avant de distinguer les résultats selon ce critère. La définition utilisée pour l'âge correspond à celle d'âge atteint : par exemple, un individu a liquidé à l'âge de 60 ans s'il avait entre 60 ans et 61 ans exclu à la date d'effet de sa pension.

Tableau 1 : Part des prestataires ayant validé au moins un trimestre au cours de l'année civile précédant leur départ en retraite, selon leur année de départ et par types de trimestres :

Version initiale	Homme			Femme			Ensemble		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Chômage	23,0%	23,0%	23,5%	18,2%	19,8%	20,7%	21,0%	22,2%	22,2%
Maladie	5,4%	4,9%	4,0%	3,6%	3,8%	3,5%	4,7%	4,4%	3,8%
Invalidité	5,7%	6,4%	6,9%	5,4%	5,9%	6,6%	5,6%	6,2%	6,7%
Salaires	41,9%	39,4%	37,3%	25,6%	26,5%	27,7%	35,2%	33,5%	32,8%
Trimestres Autres régimes	18,3%	19,5%	19,8%	13,3%	13,3%	14,4%	16,2%	16,7%	17,3%
Aucun trimestre	18,0%	16,6%	18,8%	41,6%	38,9%	35,7%	27,8%	26,8%	26,7%

Source : Flux exhaustifs de prestataires CNAV, avec bénéficiaires de retraite anticipée

Champ : prestataires de droit direct du régime général.

Note de lecture : 23% des hommes partis en retraite en 2004 ont validé au moins une période assimilée au titre du chômage en 2003. La somme des pourcentages en colonne ne fait pas 100%, puisqu'un même individu peut valider au cours de la même année un trimestre au titre du chômage et un trimestre au titre de la maladie par exemple.

Parmi les prestataires du flux 2005, près de deux hommes sur dix et un peu plus d'un tiers des femmes n'ont validé aucun trimestre l'année précédant leur départ (tableau 1). Cette différence entre les hommes et les femmes s'explique à la fois par des comportements d'activité différents mais également par des distributions d'âge de départ très différentes, les femmes partant plus fréquemment à 65 ans que les hommes¹ (voir *infra*).

Les reports les plus fréquents l'année précédant le départ en retraite sont les reports de salaires, puisque 37% des hommes et 28% des femmes du flux 2006 présentent ce type de report en 2005.

¹ Un tiers des femmes liquident leur pension à l'âge de 65 ans et plus, contre 12 à 13% des hommes.

Parallèlement, près d'un quart des hommes et près d'une femme sur cinq valident au moins un trimestre au titre du chômage l'année précédant son départ en retraite.

Après les périodes d'emploi salarié et les validations au titre du chômage, les périodes les plus fréquemment rencontrées sont celles validées dans les autres régimes.

Enfin, pour le flux 2006, les périodes assimilées validées au titre de l'invalidité sont présentes à la veille du départ en retraite pour 7% des hommes et des femmes, et les périodes maladie pour 4% des hommes et des femmes.

Les fréquences de chacun des reports sont cependant très dépendantes de l'âge de départ des prestataires, lequel se concentre à trois niveaux (tableau 2) : moins de 60 ans (départs anticipés pour carrière longue), 60 ans et 65 ans.

Tableau 2 : Répartition des départs en retraite en 2004, 2005 et 2006 selon l'âge des prestataires :

	Hommes			Femmes		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Moins de 60 ans	28,4%	25,3%	22,5%	6,6%	6,9%	7,1%
60 ans	49,9%	49,6%	52,4%	52,3%	52,2%	58,0%
61 ans	3,9%	4,7%	4,4%	3,9%	4,3%	3,9%
62 ans	2,5%	3,1%	3,1%	2,6%	2,9%	2,8%
63 ans	1,8%	2,4%	2,4%	1,9%	2,1%	2,1%
64 ans	1,6%	1,8%	1,9%	1,5%	1,5%	1,5%
65 ans ou plus	11,8%	13,0%	13,3%	31,1%	30,1%	24,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Flux exhaustifs de prestataires CNAV,
Champ : prestataires de droit direct du régime général

La part des prestataires ne validant aucun trimestre l'année précédant leur départ varie sensiblement selon l'âge de départ (tableau 3). Ainsi, alors que 20% des hommes partis à 60 ans en 2006 sont dans ce cas, ils sont plus de 45% parmi les prestataires partis à l'âge de 65 ans ou plus. Cette différence se retrouve également parmi les femmes. Logiquement, parmi les bénéficiaires de retraite anticipée, cette part reste très faible, à près de 2%.

La présence d'une activité salariée l'année précédant le départ se retrouve pour plus de 65% des bénéficiaires de retraite anticipée, contre 26% et 17% parmi les bénéficiaires partant à 60 et 65 ans. Plus l'âge de départ est élevé, plus la proportion de prestataires exerçant une activité salariée est faible, traduisant ainsi la diminution avec l'âge du taux d'emploi à partir de 60 ans.

Aux trois âges de départ les plus fréquents correspondent ainsi des fins de parcours professionnels différentes :

- les bénéficiaires de retraite anticipée, aux carrières longues, valident des trimestres jusqu'à leur départ pour la quasi-totalité d'entre eux.
- les prestataires partis à 60 ans, quant à eux, sont proportionnellement deux fois moins nombreux à exercer une activité salariée à la veille de leur départ que les prestataires partis en retraite anticipée. Ils sont en revanche plus fréquemment au chômage (31% des hommes partis à 60 ans en 2005, contre 9% des hommes

bénéficiaires de retraite anticipée) et valident plus souvent des périodes au titre de l'invalidité. La pension d'invalidité prenant fin à l'âge de 60 ans, elle est remplacée par une pension de vieillesse au titre de l'inaptitude au travail. Ainsi, les bénéficiaires de pension d'invalidité partent principalement à l'âge de 60 ans, ce qui explique la faible part des périodes validées à ce titre parmi les prestataires partis à l'âge de 65 ans.

- enfin, les prestataires partis à l'âge de 65 ans présentent fréquemment des périodes d'inactivité ne donnant pas lieu à validation de trimestres. En 2006, seuls 17% des hommes et 14% des femmes exerçaient une activité salariée juste avant leur départ. Les validations de trimestres dans d'autres régimes sont par contre plus fréquentes parmi les hommes prestataires âgés de 65 ans, du fait d'un départ en retraite plus tardif des professions indépendantes (artisans, commerçants, professions libérales, etc).

Tableau 3 : Part des prestataires ayant validé au moins un trimestre au cours de l'année civile précédant leur départ en retraite, selon leur année de départ et l'âge de départ :

Part des prestataires qui ont validé l'année précédant l'année de départ au moins un trimestre au titre :
parmi les individus partis en retraite anticipée

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Chômage	12,9%	9,5%	9,1%	11,2%	8,8%	8,7%	12,7%	9,4%	9,0%
Maladie	8,1%	6,9%	5,9%	7,9%	6,8%	5,7%	8,1%	6,9%	5,9%
Invalidité	0,9%	0,9%	0,9%	1,1%	1,0%	1,1%	0,9%	0,9%	1,0%
Salaires	71,2%	67,1%	64,8%	72,4%	66,4%	64,0%	71,3%	67,0%	64,7%
Trimestres Au	20,4%	26,3%	28,8%	18,0%	26,2%	29,2%	20,0%	26,3%	28,9%
Aucun trimest	2,6%	1,6%	1,6%	4,9%	3,7%	2,8%	2,9%	2,0%	1,9%

Parmi les prestataires partis à 60 ans

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Chômage	28,8%	31,5%	30,5%	22,1%	25,0%	25,6%	25,9%	28,4%	28,1%
Maladie	4,7%	4,5%	3,6%	4,1%	4,4%	3,9%	4,5%	4,5%	3,7%
Invalidité	10,8%	12,3%	12,5%	10,2%	11,0%	11,1%	10,6%	11,8%	11,9%
Salaires	32,3%	30,4%	29,8%	25,9%	26,3%	27,2%	29,5%	28,5%	28,5%
Trimestres Au	15,5%	14,9%	15,1%	14,3%	13,3%	14,3%	15,0%	14,2%	14,7%
Aucun trimest	21,1%	18,9%	20,1%	33,3%	30,6%	28,8%	27,3%	24,4%	24,4%

Parmi les prestataires partis à 65 ans ou plus

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Chômage	23,1%	24,6%	20,7%	12,5%	13,0%	12,6%	16,2%	17,0%	15,7%
Maladie	1,6%	1,6%	1,4%	1,0%	1,0%	0,9%	1,2%	1,2%	1,1%
Invalidité	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Salaires	17,0%	18,2%	16,7%	13,0%	13,7%	13,9%	14,4%	15,2%	15,0%
Trimestres Au	17,9%	18,8%	18,8%	6,4%	6,4%	7,0%	10,4%	10,6%	11,5%
Aucun trimest	44,0%	40,6%	45,8%	69,3%	68,2%	67,9%	60,5%	58,9%	59,5%

Source : Flux exhaustifs de prestataires CNAV,
Champ : prestataires de droit direct du régime général

Parmi les assurés ayant validé au moins un trimestre au titre du chômage, de l'invalidité, grâce à un salaire ou un report autre régime, plus de 80% ont validé quatre trimestres (tableaux 4 et 5). En revanche, lorsque les assurés ont validé au moins un trimestre au titre de la maladie, seuls 50% des prestataires ont validé quatre trimestres à ce titre.

Tableau 4: Distribution du nombre de trimestres validés l'année précédant le départ en retraite selon l'âge des prestataires :

Distribution du nombre de trimestres validés au titre du chômage par les prestataires l'année précédant leur départ	Homme					Total
	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	
Départ avant 60 ans en 2004	87,1	0,5	0,5	1,4	11,1	100,0
Départ avant 60 ans en 2005	90,5	0,4	0,5	0,5	8,2	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	90,9	0,4	0,5	0,5	7,8	100,0
Départ à 60 ans en 2004	71,2	0,3	0,5	0,5	27,5	100,0
Départ à 60 ans en 2005	68,5	0,3	0,4	0,6	30,2	100,0
Départ à 60 ans en 2006	69,5	0,4	0,4	0,5	29,2	100,0
Départ à 65 ans en 2004	76,9	0,1	0,2	0,2	22,6	100,0
Départ à 65 ans en 2005	75,4	0,2	0,1	0,3	24,0	100,0
Départ à 65 ans en 2006	79,3	0,2	0,2	0,3	20,1	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	73,0	0,3	0,4	0,4	25,9	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	70,9	0,3	0,4	0,5	27,9	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	76,5	0,3	0,4	0,5	22,3	100,0

Distribution du nombre de trimestres validés au titre de la maladie par les prestataires l'année précédant leur départ	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	Total
Départ avant 60 ans en 2005	93,1	2,6	1,1	0,9	2,5	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	94,1	2,2	1,0	0,7	2,0	100,0
Départ à 60 ans en 2004	95,3	1,1	0,7	0,5	2,5	100,0
Départ à 60 ans en 2005	95,5	1,1	0,6	0,5	2,3	100,0
Départ à 60 ans en 2006	96,4	0,9	0,5	0,4	1,8	100,0
Départ à 65 ans en 2004	98,4	0,4	0,2	0,1	0,9	100,0
Départ à 65 ans en 2005	98,4	0,5	0,2	0,1	0,9	100,0
Départ à 65 ans en 2006	99,5	0,0	0,0	0,0	0,5	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	95,6	1,0	0,6	0,4	2,4	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	95,8	1,0	0,5	0,4	2,2	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	96,0	1,1	0,6	0,4	1,8	100,0

Distribution du nombre de trimestres validés au titre de l'invalidité par les prestataires l'année précédant leur départ	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	Total
Départ avant 60 ans en 2005	99,1	0,0	0,1	0,1	0,7	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	99,1	0,1	0,1	0,1	0,7	100,0
Départ à 60 ans en 2004	89,2	0,1	0,2	0,2	10,3	100,0
Départ à 60 ans en 2005	87,7	0,1	0,2	0,3	11,7	100,0
Départ à 60 ans en 2006	87,5	0,1	0,2	0,3	11,9	100,0
Départ à 65 ans en 2004	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Départ à 65 ans en 2005	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Départ à 65 ans en 2006	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	92,4	0,1	0,2	0,1	7,2	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	91,7	0,1	0,2	0,2	7,8	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	93,1	0,1	0,1	0,2	6,5	100,0

Distribution du nombre de trimestres validés au titre du chômage par les prestataires l'année précédant leur départ	Femme					Total
	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	
Départ avant 60 ans en 2004	88,8	0,3	0,4	0,5	10,0	100,0
Départ avant 60 ans en 2005	91,2	0,3	0,3	0,3	8,0	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	91,3	0,3	0,3	0,4	7,8	100,0
Départ à 60 ans en 2004	77,9	0,3	0,4	0,4	21,1	100,0
Départ à 60 ans en 2005	75,0	0,4	0,4	0,5	23,7	100,0
Départ à 60 ans en 2006	74,4	0,4	0,4	0,5	24,3	100,0
Départ à 65 ans en 2004	87,5	0,1	0,1	0,1	12,1	100,0
Départ à 65 ans en 2005	87,0	0,1	0,1	0,2	12,6	100,0
Départ à 65 ans en 2006	87,4	0,1	0,2	0,2	12,2	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	81,3	0,2	0,3	0,3	17,9	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	79,3	0,3	0,3	0,4	19,7	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	79,3	0,3	0,3	0,4	19,6	100,0

Distribution du nombre de trimestres validés au titre de la maladie par les prestataires l'année précédant leur départ	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	Total
Départ avant 60 ans en 2004	92,1	3,2	1,2	0,8	2,7	100,0
Départ avant 60 ans en 2005	93,2	2,8	1,0	0,7	2,2	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	94,3	2,4	0,9	0,7	1,8	100,0
Départ à 60 ans en 2004	95,9	1,0	0,5	0,4	2,2	100,0
Départ à 60 ans en 2005	95,6	1,1	0,6	0,5	2,3	100,0
Départ à 60 ans en 2006	96,1	1,0	0,6	0,4	1,9	100,0
Départ à 65 ans en 2004	99,0	0,3	0,1	0,1	0,5	100,0
Départ à 65 ans en 2005	99,0	0,3	0,1	0,1	0,5	100,0
Départ à 65 ans en 2006	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	96,7	0,8	0,4	0,3	1,8	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	96,4	0,9	0,4	0,4	1,9	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	96,5	0,9	0,5	0,4	1,7	100,0

Distribution du nombre de trimestres validés au titre de l'invalidité par les prestataires l'année précédant leur départ	Aucun trimestre	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres	Total
Départ avant 60 ans en 2004	98,9	0,1	0,1	0,1	0,9	100,0
Départ avant 60 ans en 2005	99,0	0,1	0,1	0,1	0,8	100,0
Départ avant 60 ans en 2006	98,9	0,1	0,1	0,1	0,9	100,0
Départ à 60 ans en 2004	89,6	0,1	0,2	0,2	9,9	100,0
Départ à 60 ans en 2005	88,7	0,1	0,2	0,3	10,6	100,0
Départ à 60 ans en 2006	88,9	0,1	0,2	0,3	10,5	100,0
Départ à 65 ans en 2004	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Départ à 65 ans en 2005	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Départ à 65 ans en 2006	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Tous âges de départ confondus en 2004	94,2	0,1	0,1	0,1	5,5	100,0
Tous âges de départ confondus en 2005	93,7	0,1	0,1	0,2	6,0	100,0
Tous âges de départ confondus en 2006	93,8	0,1	0,1	0,1	5,8	100,0

Source : Flux exhaustif de prestataires CNAV.

Champ : prestataires de droit direct du régime général dont l'année d'effet de la pension est comprise entre 2004 et 2006.

Tableau 5: Distribution du nombre de trimestres validés l'année précédant le départ en retraite selon le type pour les départs à 60 ans en 2006 :

	Hommes					Femmes				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Salaires	70,2%	1,2%	0,8%	0,7%	27,1%	72,8%	1,6%	1,3%	1,2%	23,1%
Autres régimes	84,9%	0,6%	0,5%	0,7%	13,3%	85,7%	0,4%	0,4%	0,6%	12,8%
Chômage	69,5%	0,4%	0,4%	0,5%	29,2%	74,4%	0,4%	0,4%	0,5%	24,3%
Maladie	96,4%	0,9%	0,5%	0,4%	1,8%	96,1%	1,0%	0,6%	0,4%	1,9%
Invalidité	87,5%	0,1%	0,2%	0,3%	11,9%	88,9%	0,1%	0,2%	0,3%	10,5%
Aucun trimestre validé	20,1%					28,8%				

Source : Flux exhaustif de prestataires CNAV.

Champ : prestataires de droit direct du régime général partis à la retraite à 60 ans pour lesquels l'année d'effet de la pension est égal à 2006.